

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le samedi 29 février 2020 à 9 h 38 au Centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

Est absent :

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M. Karl Scanlan, directeur général*
- Me Marie-Josée Russo, directrice générale adjointe et greffière*

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Règlement 680 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2020- Adoption;*
- 2. Période de question;*
- 3. Levée de la séance.*

2020-02-056

RÈGLEMENT 680 CONCERNANT L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses prévus au budget pour l'année fiscale 2020 atteindront la somme de 23 977 176 \$;

CONSIDÉRANT QUE de cette somme 20 159 669 \$ proviendront des taxes générales et spéciales prélevées sur toutes les propriétés imposables de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens imposables de la Ville, pour l'année 2020 portée au rôle d'évaluation en date du 11 septembre 2019 est de 2 015 719 500 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a dûment été donné lors de la séance tenue le 25 février 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence :

*Il est proposé par Yves Legault
appuyé par François Racine
et résolu*

D'adopter le règlement numéro 680 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2020-02-057

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par François Racine
appuyé par Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 9 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le samedi 29 février 2020 à 9h10